

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE LIGNE POUR L'ANNEE 2008

Modification des statuts :

L'article 7 : BUREAU

Le bureau comprend un président et des vices Présidents dans la limite fixée par l'article L5211-10 du CGCT.

L'article 3 : COMPETENCE DE LA COMMUNAUTE

C : Compétences facultatives

2 – Participer techniquement et financièrement à la production de repas de destinés aux élèves des écoles primaires publiques fréquentant les cantines scolaires mises en place par les communes membres et, possibilité de convention pour les communes en regroupement pédagogique avec une communes adhérente à la Communauté de Communes du Val de Ligne.

L'article 2 : PERIMETRE

Deux nouvelles communes ont été rajoutées : Laurac et Montréal

Dans le cadre du développement économique :

ZAE

Réalisation des travaux avec passation de plusieurs marchés publics, dont :

Lot 1 : terrassement assainissement pluvial

Lot 2 : chaussée

Lot 3 : adduction eau potable

Achat du bâtiment France Télécom au lieu dit « le Ginestet » à Largentièrre au prix de 40.000€.

Randonnée

Mise en place de fiches randonnées pour la saison estivale et vente auprès de l'office du tourisme de Largentièrre. Concernant la chargée de Mission, subvention reçue du conseil régional

Travail effectué pendant la 2^{ème} phase (du 01/01/08 au 30/09/08) :

- ◆ Mise en forme du réseau de randonnée sur les 9 communes du territoire Val de Ligne
- ◆ Elaboration du plan signalétique
- ◆ Dossier de consultation des entreprises
- ◆ Commande du mobilier et suivi de fabrication de la signalétique directionnelle
- ◆ Réception et vérification de la signalétique directionnelle
- ◆ Pose en cours
- ◆ Balisage des sentiers
- ◆ Travail commencé sur la conception des topoguides (thématiques, descriptifs)

Ressource de la communauté de communes

Bâtiment de la Communauté de Commune

Réception des travaux du siège de la CDC et des deux logements en mars 2008.

Location des deux logements (un T3 et un T4) depuis février 2008 soit un total de 700€ par mois.

Location d'une partie de la Communauté de Communes à la Bibliothèque municipal depuis septembre 2008 avec un loyer de 200€ par mois.

Entretien de l'éclairage public

Sur la commune de Largentière soit 20347,55 euros.

Sur la commune de Chassiers soit 18012.49 euros et 4908.47 euros.

Sur la commune de Rocher soit 4940.08 euros.

Sur la commune de Tauriers soit 257 euros.

Fonctionnement

- Mission locale, une permanence est tenue toutes les semaines (le mardi).
- Ecrivain public, une permanence est tenue une fois par mois sauf juillet et août.
- Subventions : 1300 euros a été versée à la Cie du Globe (comédie musicale) et 180 euros à Canoë Largentière.
- Ordures ménagères : avenant de substitution concernant le marché public entre la commune de Montréal et la société COVED, et avenant de substitution à la convention signée entre la Commune de LAURAC et Monsieur KRASOUSKY .
- Mise en place d'un site internet.
- Création d'un poste d'adjoint administratif à partir du 11/12/2008.
- Instauration du régime indemnitaire pour tous les agents.